Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 26 octobre 2026 à 15 h 30 5100, rue Sherbrooke Est, 8e étage

PRÉSENCES :

Chantal GAGNON, Mairesse d'arrondissement
Alexandre DEVAUX-GUIZANI, conseiller du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétreaultville

EN VISIOCONFÉRENCE :

Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel

ABSENCES :

Sarah V. DOYON, conseillère du district d'Hochelaga

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Aucune personne présente.

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement, Chantal Gagnon, déclare la séance ouverte à 15 h 37.

CA26 27 0251

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Période de questions du public.

Aucune question.

CA26 27 0252

Attribuer à l'entreprise Le Groupe Centco inc. un contrat de 1 407 179,03 $, taxes incluses, pour réaliser les travaux de transformation des systèmes mécaniques au Centre des loisirs Notre-Dame-des-Victoires, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2026-049-P et autoriser une dépense totale de 1 758 973,79 $, taxes incluses.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alexandre DEVAUX-GUIZANI

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise Le Groupe Centco inc. un contrat de 1 407 179,03 $, taxes incluses, pour réaliser les travaux de transformation des systèmes mécaniques au Centre des loisirs Notre-Dame-des-Victoires, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2026-049-P.

D'autoriser une dépense totale de 1 758 973,79 $, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à l'entreprise Le Groupe Centco inc., les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de l'entreprise Le Groupe Centco inc., conformément aux dispositions prévues à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres public 2026-049-P.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1260091001

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, la mairesse d'arrondissement, Chantal Gagnon, déclare la séance levée à 15 h 39.

70.02

_____	_____
Chantal GAGNON	Annick BARSALOU
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2026.